

Une revue qui informe nos élus...

# 'Echarpe90



Bulletin d'information

n°44 - Mars 2025

## ZOOM sur ces collectivités qui préservent leurs archives...



*Il est de certains projets dont on ne voit que peu la lumière. Et pourtant, ils sont bien loin d'être inutiles. Dans l'article L2321-2 du Code général des Collectivités Territoriales listant les dépenses obligatoires à inscrire au budget se trouve la mention des « frais de conservation des archives communales ». Mais qu'entend-on par « Frais de conservation » ? Cette vaste notion, allant de la conservation préventive à la conservation curative, peut paraître floue mais elle est pourtant très concrète ! Elle peut commencer par le simple achat de fournitures adaptées au classement, pour passer par la restauration et finir par l'aménagement de locaux d'archives... Et certaines collectivités l'ont bien compris ! Exemples...*

Edito...

■ Actualité p.5

■ Les partenaires s'expriment

■ Vie de l'Association p.3

Un nouveau catalogue de formations 2025  
Une soirée rencontre Maires / Procureure

■ La DDT nous informe... p.6

- GROUPAMA
- ENEDIS
- GRDF

■ Zoom sur... p.10



# Le Mot du Président

## Stéphane GUYOD



### Un an...

Cher(e)s collègues,

Certains diront « *encore un an* », tandis que d'autres penseront « *plus qu'une année* ». Soulagement ou frustration, enthousiasme ou abandon, ce mandat si particulier depuis ses débuts, paralysé par la crise du COVID, jusqu'à sa fin, englué dans une crise politique, marquera à jamais les esprits.

Un an... Il reste un an pour terminer ce que nous avons commencé ; un an pour réaliser ce qui n'a pu l'être, et ce avec moins de financement et toujours plus de dépenses de fonctionnement.

Et c'est face à cette situation que nous devons toutes et tous faire un choix : celui de se représenter ou non aux prochaines élections municipales. Que ferez-vous mes amis ? Ce choix n'appartient qu'à vous et nul ne peut en juger. Cependant, à ce sujet, je voudrais vous dire quelques mots...

Aux élus qui souhaitent arrêter, je tiens à vous témoigner toute ma gratitude et ma reconnaissance pour vous être investis durant cinq et bientôt six longues années (voire plus) au service de nos concitoyens. Vous n'avez pas démérité et vous pouvez être fiers du travail accompli. Ceux qui ont la critique facile, ne peuvent imaginer le poids de cette responsabilité. Merci à vous.

Aux élus frustrés ou encore indécis, je dois dire que je vous comprends et que, parfois, je partage ce sentiment. Comment ne pas être frustrés au regard d'un mandat amputé de trois années sous le signe du COVID, puis encore trois années sous le joug des baisses de dotations ?

Comment ne pas être amers au regard du programme élaboré en 2019 et qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre ? N'ayez crainte, vous n'êtes pas les seuls dans cette situation, et un autre mandat s'offre à vous pour voir aboutir vos projets. Alors, pourquoi ne pas continuer ?

Quant aux élus toujours enthousiastes, et j'en fais certainement partie, je veux vous dire que vous êtes les bienvenus, et j'espère qu'au cours de cette année, l'enthousiasme et l'engagement dont vous faites preuve gagnera le cœur de ceux qui doutent.

Biensûr nous ne pouvons prédire l'issue des élections, c'est le jeu démocratique ! Mais ce qui est sûr, c'est que nous avons besoin d'élus enthousiastes, volontaires et investis, surtout à l'échelle locale. Car c'est en étant convaincus, engagés et tenaces que nous saurons faire entendre notre voix, réaliser nos projets malgré les contraintes et développer notre territoire confronté aux nouveaux enjeux environnementaux et numériques.

Un an, il reste donc un an pour regarder vers le passé et dresser avec clairvoyance le bilan de notre mandat. Mais également un an, nous avons un an pour regarder vers l'avenir et se projeter avec envie vers de nouvelles ambitions pour nous et notre commune.

Chers amis, je vous laisse donc à vos réflexions et vous souhaite bon courage pour cette dernière année du « plus beau des mandats » et qui, je crois, continuera de nous surprendre !

Stéphane GUYOD  
Président de l'AMF90

## Un nouveau catalogue de formations 2025

Afin de communiquer davantage sur son offre de formation, l'AMF90 a élaboré un nouveau catalogue destiné à tous les élus des collectivités adhérentes, intitulé *En route vers les prochaines élections*.

Outre les modalités d'inscriptions, programmes et intervenants sont mis en avant afin de permettre à chaque élu de se saisir de l'opportunité qui lui est offerte de s'informer sur divers sujets en lien avec l'actualité juridique du moment.

Pour l'avenir, l'AMF90 étudie la faisabilité de compléter cette offre de formation en présentiel par la possibilité d'assister à des séances en visio-conférence ou les revoir en replay pour ceux qui n'auraient pu être présents. Des webinaires flash pourraient également être proposés...

Mais pour le moment, voici la liste des formations 2025 à venir :

### Les Budgets verts - 27 mars 2025

Intervenant : Agence 47

### La culture, ça sert à quoi ? - 10 avril 2025

Intervenant : STAR Formation

### Les nouveaux enjeux du numérique pour les collectivités - 22 mai 2025

Intervenant : FNCCR, TDE90

### La communication pré-électorale - 12 juin 2025

Intervenant : François KUSS

### La Mutualisation au service des communes - 15 septembre 2025

Intervenant : Quercia Avocats

### Programmez financièrement votre prochain mandat - 6 octobre 2025

Intervenant : François VALEMBOIS

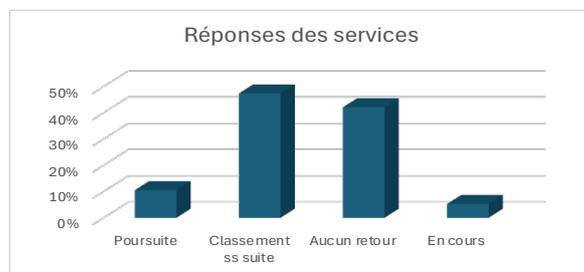
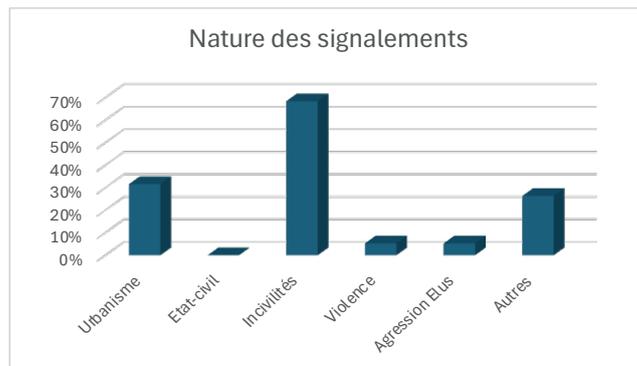
### L'organisation des élections municipales - 27 novembre 2025

Intervenant : Urso Avocats

## Une soirée-rencontre Maires / Procureure

Le 25 février dernier, Mme la Procureure de la République venait à la rencontre des élus du Territoire de Belfort pour échanger sur les relations parfois difficile entre eux et ses services, et les incompréhensions existantes concernant le traitement d'infractions commises sur le territoire communal.

Cette rencontre faisait suite à un **sondage** transmis aux élus fin 2024 dont l'objectif était de connaître la nature des signalements réalisés par les maires et de savoir quel était le traitement qui en était fait ensuite.



Face à ce constat, Mme la Procureure est venue entendre les attentes des maires tout en faisant part des contraintes qui incombent à ses services, expliquant en partie la finalité donnée à certaines affaires.

Une autre réunion, traitant particulièrement de l'urbanisme, devrait avoir lieu le 5 juin prochain en Préfecture. A confirmer.



Consultez notre catalogue de formation sur [www.amf90.fr](http://www.amf90.fr)

*En route vers les prochaines élections...*

Des intervenants de qualité pour vous préparer à l'échéance électorale et élaborer votre programme !

## Accueillir toujours plus d'énergies renouvelables sur le réseau !

En tant qu'entreprise à mission engagée dans la transition écologique, Enedis développe et adapte le réseau de distribution publique d'électricité en intégrant l'arrivée massive des énergies renouvelables.

2024 a été une année record avec le raccordement de 5,5 GW d'énergies renouvelables sur le réseau en France. C'est 2 fois et demie de plus qu'il y a 5 ans !

### L'accélération des EnR nécessite d'importants investissements pour accueillir sur le réseau tous ces modes de production, notamment dans les territoires ruraux

- **90 % des énergies renouvelables** (éoliennes et solaires) sont **raccordées au réseau de distribution**. 2/3 des EnR sont produites **dans des communes de moins de 2 000 habitants**.
- L'essor des EnR, notamment dans les zones rurales, **nécessitent de redimensionner les capacités du réseau** dans certaines situations spécifiques.
- **97 postes-sources devraient être construits sur la période 2024-2030**, les **2/3 d'entre eux** seront dédiés à l'intégration des **énergies renouvelables** qui se développent massivement en France.



Vue projetée du futur poste-source express de Lachapelle-sous-Rougemont

**Les postes-sources ont un rôle stratégique** pour permettre l'intégration des EnR. Ainsi, Enedis et RTE se sont engagés dans une transformation du processus industriel de leur construction avec le **poste-source express**. **Grâce à ses éléments modulaires, les délais de construction sont réduits.**

**Sur le Territoire de Belfort**, la construction du poste-source express à **Lachapelle-sous-Rougemont** se poursuit. Il représente un investissement pour Enedis de **7 millions d'euros**.

### Enedis met à votre disposition des services spécifiques pour accompagner vos projets de transition énergétique

- **Un service de cartographie des capacités du réseau électrique**. Il vous permet d'identifier sur une carte la puissance disponible du réseau et de choisir ainsi le meilleur emplacement pour accueillir les nouveaux projets de production d'énergie renouvelable ou de mobilité électrique.
- L'outil « **simuler mon raccordement** ». Accessible gratuitement, il permet de connaître le type de raccordement à prévoir. Il vous donne une **estimation du coût des travaux** ou vous précise si une étude plus complète est nécessaire.

Retrouvez tous les services en vous connectant sur le **Portail Collectivités Enedis** : <https://www.enedis.fr/jaccede-mon-portail-collectivites>



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 41 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Enedis Alsace Franche-Comté  
57 rue Bersot - 25000 Besançon  
[enedis.fr](https://www.enedis.fr)



@enedis\_afc\_frc  
@enedis

enedis

enedis.official

enedis.official

## Acquisition de biens issus du réemploi

Le 20 janvier dernier, le gouvernement a publié le dernier arrêté permettant l'application de la loi Agec de 2020 sur les obligations d'acquisition par les collectivités de biens issus du réemploi. Cette loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose aux collectivités d'intégrer à leurs achats annuels une certaine quantité de produits issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées.

L'acquisition de ces biens peut se faire de deux manières : marché public classique ou au moyen de dons proposés sur la plateforme des dons mobiliers de l'administration : [dons.encheres-domaine.gouv.fr](https://dons.encheres-domaine.gouv.fr)

Un décret était déjà venu préciser la part minimale de produits devant être issus du réemploi mais aussi la manière pour les collectivités de déclarer la part de leurs dépenses annuelles via un portail national.

Ce dernier arrêté a fixé les modalités de cette déclaration. Les dépenses doivent être déclarées chaque année, en une fois, avant le 31 juin de l'année n+1. Il s'agit d'une obligation.

## Tirs territorialisés des loups

Suite à une consultation publique organisée du 22 décembre 2024 au 17 janvier 2025 et une expérimentation menée notamment dans le Doubs, un arrêté paru le 8 février est venu modifier les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup. Il s'agit notamment de répondre à la nécessité d'apporter un cadre adapté aux exploitations d'élevage comportant un troupeau de bovins ou équins soumises à une pression de prédation, faute de référentiel de protection dédié.

Le texte introduit la possibilité de fonder une décision préfectorale autorisant un tir de défense d'un troupeau bovin ou équin dans deux cas de figures : 1/ si le troupeau a subi une prédation dans les 12 mois sous réserve que l'éleveur ait engagé des démarches de réduction de vulnérabilité ; 2/ sur les territoires soumis à un risque avéré de prédation, après analyse technico-économique, une étude au cas par cas des demandes des éleveurs.

L'arrêté précise également les modalités plus précises de tirs et d'évacuation de la dépouille par le lieutenant de louveterie.

## RGA et expertise de qualité

Un décret de décembre 2024 entré en vigueur au 1er janvier 2025, vient garantir l'indépendance et le sérieux des experts intervenant sur ce type de sinistres qui se développent grandement à cause des changements climatiques, alors même que les victimes ont du mal à se faire indemniser. En effet on estime que c'est la moitié des demandes qui n'aboutissent pas.

Le décret vient donc renforcer les exigences sur l'indépendance des experts vis à vis de l'entreprise d'assurance, celle de travaux et de l'assuré. Les compétences des experts doivent répondre à plusieurs critères tout comme la rémunération des expertises. Enfin le délai pour la remise du rapport est également encadré. Ce décret vise donc à mettre en oeuvre les principes fixés par l'ordonnance de 2023.

## Sécurisation des ponts

Fin février, le Cerema, qui porte le Programme national ponts travaux, a annoncé la prolongation du programme jusqu'à l'été 2026 alors qu'il devait s'achever cette année.

Ce programme lancé en 2021, ouvert aux communes de moins de 10000 habitants sous conditions de richesse a permis de diagnostiquer près de 45000 ponts et de débloquer 55 millions d'euros pour les travaux. La moitié du budget a aujourd'hui été alloué.

En outre, le montant maximal de la subvention a doublé. En cas d'urgence, des travaux peuvent être effectués et remboursés après coup. Et enfin les opérations de démolition sans reconstruction sont désormais éligibles. Seuls bémols : ce programme ne concerne que les ponts de plus de deux mètres d'ouverture ; le montage des dossiers est très complexe en matière d'ingénierie ; et lorsque les ponts enjambent des voies ferrées, il est difficile de conclure une convention avec la SNCF.

## Agrivoltaïsme - un guide technique

Le 19 février, une instruction interministérielle relative aux conditions d'autorisation et de contrôle des installations agrivoltaïques et photovoltaïques au sol dans les espaces naturels, agricoles et forestiers est venue expliquer l'arsenal réglementaire technique issu de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Aper).

Y sont distingués les différents types d'installation en fonction de leurs objectifs, ainsi que les dispositifs de contrôle et sanction prévus durant les six années après l'achèvement des travaux.

## AESH pendant la pause méridienne

Le 16 février, le décret tant attendu concernant le financement des AESH pendant la pause méridienne a été publié au JO. Il vise à régler les problèmes qui subsistent dans de nombreuses communes quant à la mise en application de la loi Vial qui acte le fait que les AESH qui interviennent sur le temps scolaire et la pause méridienne dépendent bien de l'Education nationale.

Cependant, aucune information n'a été donnée sur la compensation des charges engagées par les collectivités territoriales depuis la rentrée en l'absence de financements de l'Etat.

## Réforme de l'apostille - base de données de signatures Avez-vous pensé à désigner un référent communal avant le 15 mars sur [apostille.mairie@notaires.fr](mailto:apostille.mairie@notaires.fr) ?... N'oubliez pas !

### BON A SAVOIR : Comm'une opportunité !

La plateforme Comm'une opportunité de mise en relation des collectivités territoriales et des porteurs de projets propose une nouvelle offre gratuite destinée aux communes de moins de 2000 habitants. Rédaction d'une annonce, accès au catalogue des projets... le but étant de contribuer à la revitalisation des territoires ruraux (médecins, pharmaciens, commerces...).



Direction  
départementale  
des territoires

90 - BELFORT

**NCT**

**NOUVEAU  
CONSEIL  
AUX  
TERRITOIRES**

ddt-sacst@  
territoire-de-belfort.  
gouv.fr

## Les énergies renouvelables au sein du Territoire de Belfort

Les énergies renouvelables c'est le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation, la géothermie, la chaleur renouvelable, l'hydroélectricité... Ces énergies sont de nature à permettre la transition énergétique et l'atteinte des objectifs de production décarbonée pour la France.

« Les maires et élus locaux ont un rôle essentiel à jouer dans la déclinaison territoriale de la transition écologique: Je les remercie pour leur prise de responsabilité et les encourage à poursuivre leurs efforts d'accélération du déploiement des énergies renouvelables, des efforts collectifs et indispensables au maintien de la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre »

**Renaud NURY**  
sous-préfet référent pour l'accélération des énergies renouvelables

## Zoom sur la filière bois - énergie

### Journée « De la Forêt à l'Énergie : le Bois sous toutes ses formes au cœur de la Transition Écologique » mardi 15 octobre 2024 à Vandoncourt.

La direction départementale des territoires (DDT) et l'association Gaïa Énergies, ont organisé sur le périmètre de l'aire urbaine une journée dédiée à la filière bois. De nombreux élus, techniciens syndicats d'énergie étaient présents.

**Au programme :**

- ◆ Le matin, présentation de la filière bois construction et énergie en intégrant les impacts du changement climatique
- ◆ L'après-midi, avec des visites
  - Démonstration de broyage par Sundgaubois à la salle des fêtes de Vandoncourt
  - Visite du bâtiment de la Damassine : construction bois et isolation paille, chaufferie bois, solaire thermique et photovoltaïque



Déchetage de bois à Vandoncourt (25)

### Exit la chaudière fioul - Vive le bois et le réseau de chaleur ! Parole du Maire de Roppe

« En 2011, à la construction de notre nouvelle école, nous avons fait le choix de mettre une chaudière à pellets de 55 kW sur les conseils de notre architecte, cette chaudière chauffe l'eau qui alimente les différents radiateurs du bâtiment école.

Suite à un REX positif (...), nous avons décidé de choisir ce même mode de chauffage à la construction de notre accueil de loisirs (ALSH) en 2016 en installant une autre chaudière à pellets de 110 kW.

En 2024, suite à des entretiens avec notre fournisseur, nous avons pris l'option de moderniser le chauffage de la mairie-école qui était assuré par une chaudière à fioul (...) par un modèle plus puissant de 110 kW en raccordant les 2 bâtiments par un réseau de chaleur d'une trentaine de mètres.

En 2025, la chaudière à pellets de 55 kW qui est à mi-vie sera installée au château Lesmann qui est actuellement chauffé au fioul ».



Raccordement école et mairie-école par un réseau de chaleur

**Jean-François ROUSSEAU**

### Installation d'une chaufferie bois / réseau de chaleur à Lebetain

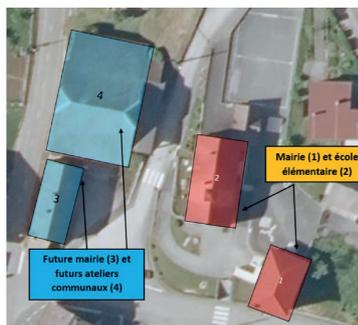


Figure 1 : Plan des bâtiments intéressés



En remplacement des chaudières au fioul, la commune s'est engagée dans un projet de chaufferie bois / réseau de chaleur avec le raccordement de plusieurs bâtiments communaux (mairie, école, périscolaire, futurs ateliers communaux).

L'étude de faisabilité a conclu un dimensionnement de 90 kw pour couvrir les besoins de 4 bâtiments à raccorder. 2 raccordements complémentaires pourraient permettre d'atteindre un dimensionnement minimum de 100 kw, éco-condition de la Région.

La commune est accompagnée par l'ADEME et Gaïa énergie.

Direction  
départementale  
des territoires du  
Territoire  
de Belfort

8 place  
de la Révolution  
Française  
BP 80229  
90004 Belfort  
Cedex

Service Appui  
Connaissances  
et sécurité  
des territoires

03 84 58 86 22

# Les accompagnements

Des opérateurs motivés pour vous faire franchir un cap !

L'AER propose des études d'opportunité sur la récupération de chaleur fatale et les énergies renouvelables pour aider les entreprises de notre territoire à décarboner leur mix énergétique. En 2025, grâce au soutien de la Région et de l'ADEME, ces analyses sont gratuites pour les entreprises. L'AER fait partie du Réseau de la Transition Écologique et Économique (RT2E) en Bourgogne-Franche-Comté et du réseau des animateurs EnR en BFC.



## Contacts :

- ◆ Eva GOLLI - 07 85 76 35 70  
egolli@aer-bfc.com
- ◆ Sophie RENARD - 06 43 27 88 43  
srenard@aer-bfc.com



Territoire d'énergie 90 propose pour ses adhérents :

- La réalisation d'études d'opportunité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques ;
- La matérialisation cartographique des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable (ZAER).

## Contact :

- ◆ Service énergie/SIG  
service.energie@territoiredenergie90.fr

## Pour plus d'informations :

[www.territoiredenergie90.fr](http://www.territoiredenergie90.fr)

## Pour plus d'informations :

<https://transitionecologique.aer-bfc.com/valorisez-energies-fatales-renouvelables-bourgogne-franche-comte/>



**LES GÉNÉRATEURS**  
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire

Ce dispositif national est soutenu par l'ADEME. En Bourgogne-Franche-Comté, il est porté par une alliance des 8 syndicats d'énergie de la région et c'est le SIDEC du Jura qui en assure la coordination.

Il a pour but d'accompagner le bloc communal (communes et EPCI) dans l'émergence et le développement de leurs projets éoliens et photovoltaïques de grande taille (au sol, flottant, en ombrières et en toitures si >500 m2).

« Notre accompagnement se veut neutre, objectif et il est gratuit pour votre collectivité. Il vise par exemple à un meilleur partage de la valeur des projets avec les territoires d'implantation ».

**Jean-Pierre VALLAR**

Chargé de mission régional éolien et photovoltaïque et  
Coordinateur du dispositif « Les Générateurs en BFC »

## Contact :

- ◆ Jean-Pierre VALLAR - 06 82 51 55 84 - jean-pierre.vallar@territoire-energie-bfc.fr



« Financée par l'ADEME et l'Europe au titre du FEDER (via la Région BFC), notre mission d'animation vise à soutenir et à mutualiser vos projets d'énergie renouvelable thermique, depuis la phase de réflexion jusqu'à l'exploitation, afin de garantir le succès de vos initiatives.

Nous sommes spécialisés dans la chaleur renouvelable telle que le bois énergie, la géothermie, le solaire thermique et les réseaux de chaleur...

Que vous soyez une collectivité, un bailleur social, une entreprise, une association ou un établissement de santé, nous offrons un accompagnement à tous les maîtres d'ouvrage (hors particuliers), avec conseils techniques et financiers ».

## Contacts :

- ◆ Hugo FELICE - 06 07 85 16 76  
hugo.felice@gaia-energies.org
- ◆ Arnaud COTTET - 06 41 47 91 70  
arnaud.cottet@gaia-energies.org



**CCI TERRITOIRE DE BELFORT**

« Acteur clé de la transition écologique, la CCI du Territoire de Belfort (CCI90) s'engage aux côtés des entreprises pour accélérer leur transition écologique et en faire un levier de compétitivité.

Soutenue par l'ADEME, la Région BFC, et membre du Réseau de la Transition Écologique et Économique (RT2E), elle aide les TPE, PME et les industries à réduire leur empreinte carbone, optimiser leur efficacité énergétique et adopter des modèles durables.

Elle facilite aussi l'accès aux financements et aux aides pour innover et renforcer leur résilience face aux défis environnementaux.

Elle offre un accompagnement de proximité, pragmatique et efficace ! »

## Contacts :

- ◆ Marlène Hoyet - 03 84 54 54 69  
mhoyet@belfort.cci.fr
- ◆ Ahcene Hammiche - 03 84 54 54 11  
ahammiche@belfort.cci.fr

# GRDF ET VOUS

Ensemble pour un avenir énergétique durable

## Le gaz vert, c'est quoi ?



Le gaz vert est un terme générique désignant toutes les formes de gaz renouvelables, produits à partir de différents processus. Cette énergie est **100% renouvelable**, produite localement par la dégradation de matières organiques telles que les effluents d'élevages, les résidus de cultures, les déchets verts, ainsi que les déchets ménagers et industriels. Ce processus de décomposition génère du biométhane, utilisable pour se chauffer, cuisiner ou pour être utilisé comme carburant

### POURQUOI CONSOMMER DU GAZ VERT ?



**Réduction de l'empreinte carbone**, le gaz vert émet plus de 5 fois moins de CO2 que le gaz naturel (41,6 g CO2eq /kWh contre 243 g CO2eq /kWh)



**Valorisation des déchets des territoires** contribuant à une gestion plus durable des déchets et à la réduction des nuisances liées à leur traitement



**Création d'emplois locaux non-délocalisables** dans les territoires. En moyenne, chaque site de production de biométhane crée entre 3 et 4 emplois directs.



**Soutien à l'économie locale** : En produisant et en consommant du gaz vert, les collectivités locales soutiennent l'économie circulaire et favorisent le développement d'une agriculture durable.



**Indépendance énergétique** : Le gaz vert contribue à l'indépendance énergétique des territoires en réduisant la dépendance aux énergies fossiles importées.



Avec 2 **unités de méthanisation en service**, le département Territoire de Belfort compte désormais près de **3,5% de gaz vert** dans le réseau de distribution. GRDF accompagne les collectivités pour accélérer cette dynamique et renforcer l'indépendance énergétique du territoire.



① **Jérôme Wagner**  
 Directeur territorial  
 Franche-Comté  
[jerome.wagner@grdf.fr](mailto:jerome.wagner@grdf.fr)

**Faites le grand saut du gaz vert.**



# Protégez votre activité contre les atteintes à vos données

Assurance  
cyber risques



**Vol de données, atteinte à votre système d'information, les cyber-risques sont devenus une réalité incontestable.**

Si vous êtes victime d'une cyber-attaque, sachez que, en plus des dommages que vous subissez, **vous êtes responsables vis à vis des tiers** (clients, fournisseurs...) **et de l'administration (CNIL\*)**, ce qui peut paralyser votre activité et avoir de lourdes conséquences financières.

Avec Groupama Cyber Up, en cas de cyber attaque, protégez et pérennisez votre activité

- ✓ La gestion de crise
- ✓ La protection de votre activité en cas de sinistre
- ✓ Les cyber responsabilités liées à la fuite des données



Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat.

\* Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, en cas de violation des obligations prévues par le Règlement Général sur la protection des Données applicable depuis le 25 mai 2018. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels - Crédit photo : © Aurélien Chauvaud 02/2025



# ZOOM sur ces collectivités qui préservent leurs archives...

Il est de certains projets dont on ne voit que peu la lumière. Et pourtant, ils sont bien loin d'être inutiles. Dans l'article L2321-2 du Code général des Collectivités Territoriales listant les dépenses obligatoires à inscrire au budget se trouve la mention des « frais de conservation des archives communales ». Mais qu'entend-on par « Frais de conservation » ? Cette vaste notion, allant de la conservation préventive à la conservation curative, peut paraître floue mais elle est pourtant très concrète ! Elle peut commencer par le simple achat de fournitures adaptées au classement, pour passer par la restauration et finir par l'aménagement de locaux d'archives... Et certaines collectivités l'ont bien compris ! Exemples...



## Peu la lumière ? Pas toujours...

Alors oui, les archives papier supportent peu la lumière. Il s'agit même d'un facteur de dégradation important à prendre à compte pour leur préservation. Un bon local d'archives se veut être borgne, ou du moins dont on a occulté l'apport de lumière naturelle.

Mais si le papier n'apprécie que peu la lumière, un papier se laisse écrire !

D'ailleurs le 1er mars dernier, l'Est républicain publiait un article sur l'aménagement d'un local d'archives à **Phaffans** : « *Les archives communales sont désormais au sec* ». Car oui, l'humidité est un autre facteur de dégradation à prendre en compte. A partir de 60% d'humidité relative des moisissures peuvent se développer et endommager gravement les documents, sans parler du risque sanitaire pour la personne qui les manipule.

Mais, ce que cet article nous montre, c'est qu'un investissement comme celui-ci, contre toute attente, peut justement mettre la collectivité en lumière !

### En effet qu'est-ce que cela nous apprend ?

Que la commune a à cœur de préserver ses archives non seulement pour elle-même, mais aussi pour ses administrés dont elle détient une partie de l'histoire.

Que conserver convenablement ses archives est révélateur d'une bonne gestion garantissant la transparence administrative dont toute collectivité doit faire preuve.

Que sans archivage papier correctement maîtrisé, point de salut pour l'archivage numérique dont les collectivités devront se saisir tôt ou tard.

Donc que ce soit dans la presse locale ou dans un bulletin d'information, la conservation des archives, ça intéresse et ça valorise !



## Un autre exemple concret : Petitefontaine.

Suite à la visite des archivistes du CDG90 fin 2022 et leurs recommandations, la commune de **Petitefontaine** a souhaité entreprendre des travaux afin de rénover et sécuriser son local d'archives avant une intervention d'archivage.

Pour la petite histoire, en 2022, ce local de 22 m<sup>2</sup> situé au-dessus du garage de la mairie n'était que très peu sécurisé : pas de porte fermant à clé ni de cloisons dans un espace également fréquenté par une association. En outre, la présence de canalisations, l'utilisation d'une vieille armoire en bois et les amplitudes thermiques au gré des saisons n'offraient guère de bonnes conditions de conservation pour les archives qui se trouvaient là, sans parler du risque incendie.

Ainsi, courant 2024, des travaux ont été entrepris pour créer un véritable local d'archives. Loin des normes imposées aux locaux d'archives des bâtiments culturels, ces aménagements ont cependant permis d'offrir des conditions très satisfaisantes pour une commune de cette taille : mise en place de cloisons et isolation, porte coupe-feu fermant à clé, VMC pour l'aération, éclairage, 52 ml d'étagères métalliques... Sur 14600€ HT de travaux, 73% ont été financés par la DETR, le département et la CCVS, baissant la facture à 3933€ HT pour la commune.

« *Il est vrai que la municipalité avait réellement souhaiter faire le nécessaire pour se mettre en conformité et doté nos archives d'un espace qui assure leur bonne conservation et leur mise en valeur. Nous considérons que nos archives communales sont un patrimoine documentaire important qui contient l'histoire de la commune et qu'elles méritent à ce titre le respect. Nous sommes heureux d'avoir pu bénéficier des conseils du service des archives itinérant (du CDG90) et d'avoir pu produire un travail de qualité.* »  
dixit le secrétaire de mairie de Petitefontaine.

# « Nous considérons que nos archives communales sont un patrimoine documentaire important qui contient l'histoire de la commune et qu'elles méritent à ce titre le respect. »

Mais bien sûr cette commune n'est qu'un exemple parmi tant d'autres ! **Andelnans, Bermont, Chaux, Morvillars, St Germain-le-Châtelet, Vauthiermont...pour ne citer que celles-ci ; et bientôt Sermamagny ou St Dizier l'Évêque !** Autant de collectivités qui souhaitent, à leur niveau, satisfaire à leurs obligations, conscientes de l'importance des archives, surtout à l'ère des cyberattaques. Oui le papier a encore de l'avenir...

## Un local d'archives c'est bien... avec un récolement c'est mieux !

### Un récolement ? Quesaco ?

A chaque élection municipale, doit être dressé un **procès-verbal** de décharge et de prise en charge des archives de la commune signé du maire entrant et du maire sortant. Les présidents d'EPCI ont les mêmes obligations.

Ce procès-verbal s'accompagne d'un **récolement sommaire ou détaillé des archives**, à savoir un recensement plus ou moins exhaustif des documents présents en mairie (même électroniques).

Il s'agit d'une procédure réglementaire et obligatoire qui équivaut à un **transfert de responsabilité** en cas de pertes éventuelles de documents ou toute autre dégradation. En effet le maire ou président est responsable civilement et pénalement des archives de sa collectivité, et cette procédure fait partie des obligations qui lui incombent (parmi d'autres).

Ce procès-verbal accompagné de la liste des archives doit être établi en **3 exemplaires** : un pour le maire entrant, un pour le maire sortant, et le dernier pour les Archives départementales qui exercent le contrôle scientifique et technique sur les archives communales.

D'ailleurs, en cas d'aménagement d'un local d'archives, il convient également de prévenir les archives départementales... Oups !

**Mais investir pour ses archives, c'est aussi du fonctionnement (et un peu de rigueur) : veiller à leur bon conditionnement avec des fournitures adaptées, assurer un classement logique et méthodique, procéder à des reliures de qualité ou des restaurations nécessaires, éliminer ce qui peut l'être en suivant la réglementation en vigueur... Dans le Territoire de Belfort, plus de 70 collectivités ont déjà fait appel au service d'archives du CDG90 depuis sa création en 2008 pour les aider dans cette tâche. La preuve encore une fois que les archives, cela intéresse. Si on les préserve, c'est toute la collectivité qui s'en trouve valorisée !**

Salles d'archives	<ul style="list-style-type: none"><li>- 200 m<sup>2</sup> au maximum,</li><li>- 1000 ml pour 170 m<sup>2</sup> équipés en rayonnages fixes soit 1200 ml pour 200 m<sup>2</sup>,</li><li>- 1800 ml pour 170 m<sup>2</sup> équipés en rayonnage denses mobiles soit 2200 ml pour 200 m<sup>2</sup></li></ul>
Résistance au sol	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1200 kg au m<sup>2</sup> pour des rayonnages fixes de 2,20 m de hauteur,</li><li>- 1700 kg au m<sup>2</sup> pour des rayonnages mobiles de 2,20 m de hauteur.</li></ul> <p>Ces chiffres constituent un maximum, incluant une possibilité de surcharge.</p> <p>Toutefois on peut se contenter pour de simples magasins de 600 à 750 kg au m<sup>2</sup> pour des rayonnages fixes et 1200 à 1500 kg au m<sup>2</sup> pour des rayonnages mobiles.</p>
Rayonnages	<ul style="list-style-type: none"><li>- rayonnages métalliques,</li><li>- épis : double fac, d'une longueur maximale de 10 mètres,</li><li>- travées : de 1m à 1,20m de large, de 2,20 de hauteur (6 niveaux de tablettes),</li><li>- tablettes : de 0,30 à 0,35 m de profondeur (0,40 m pour les documents de grand format) de 100 kg de résistance pour 1m et 120 kg pour 1,20m.</li></ul>
Allées	<ul style="list-style-type: none"><li>- circulation : de 1m à 1,20m de large,</li><li>- desserte : de 0,70 à 0,80m de large.</li></ul>
Eclairage	Eclairage de 100 à 150 lux

## Le local d'archives idéal...

A cela s'ajoute :

- 50% d'humidité relative.
- température comprise entre 18°C et 20°C (éviter les fortes amplitudes).
- protection contre le vol et les incendies (cloisons coupe-feu, porte coupe-feu, extincteur, alarme).



## DATES

à

## retenir

### Formation Elus

*Consultez le catalogue des formations sur notre site internet : [www.amf90.fr](http://www.amf90.fr)*

**La Culture, ça sert à quoi ?**

*Jeudi 10 avril (9h00-12h00 / 13h30-16h30)*

**Les enjeux du numérique pour les collectivités territoriales**

*Jeudi 22 mai (à définir)*

**La communication pré-électorale**

*Jeudi 12 juin (18h00-21h00)*

Un lien d'inscription vous sera transmis par mail en temps voulu.

### Evènements

**Assemblée générale ordinaire**

*Samedi 29 Mars - Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Belfort 9h*

**Rencontres Routes de France**

*Vendredi 16 mai - Maison des Communes*

Un lien d'inscription vous sera transmis par mail en temps voulu.



Consultez notre site internet :

[www.amf90.fr](http://www.amf90.fr)

Directeur de  
Publication:  
Stéphane GUYOD  
Rédacteur en Chef:  
Dimitri RHODES  
Rédaction/Maquette:  
Céline MOUGIN  
ISSN 2430-0586

29, bd Anatole France CS 40322  
90006 BELFORT Cedex - 03.84.57.65.70  
[www.amf90.fr](http://www.amf90.fr)